

Compte rendu
Société canadienne de psychologie (SCP)
Réunion du conseil d'administration
5 et 6 mars 2021

Le conseil d'administration de la SCP s'est réuni les 5 et 6 mars 2021. À cette occasion, on a abordé les sujets suivants et pris les décisions ci-après :

- Le directeur des finances a présenté au conseil d'administration :
 - Une présentation d'Alex Charette, conseiller financier de la SCP, de ScotiaMcLeod
 - Les états financiers non vérifiés de l'association en date du 31 décembre 2020
 - Une mise à jour sur le soutien financier du gouvernement offert aux employeurs et aux employés pendant la pandémie
 - Le rapport du fiduciaire
 - Une mise à jour sur le programme d'assurance responsabilité professionnelle de la SCP/CSPP

- Les associations partenaires de la SCP – le Conseil canadien des départements de psychologie (CCDP), le Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle (CCPPP), le Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP) et la Société canadienne des sciences du cerveau, du comportement et de la cognition (SCSCCC) – ont fait état des activités qu'elles ont effectuées depuis la réunion du conseil d'administration de la SCP de novembre 2020.

- Par la voie d'une politique, le conseil d'administration de la SCP détermine le montant que la SCP conserve en réserve (habituellement six mois de coûts de fonctionnement) comme mesure de gestion des risques. Lorsque la réserve de la SCP dépasse ce montant, le conseil d'administration et la direction déterminent comment l'excédent sera dépensé. Les dépenses excédentaires doivent correspondre à la mission, la vision et le plan stratégique de la SCP. La chef de la direction a présenté au conseil d'administration l'examen et les recommandations des cadres supérieurs concernant les dépenses excédentaires en 2021. La direction a demandé au conseil d'administration de lui donner des orientations stratégiques pour orienter et hiérarchiser les dépenses excédentaires en 2021. Un sous-comité composé de deux membres du conseil d'administration et de la chef de la direction se chargera de la formulation des recommandations relatives aux dépenses excédentaires en 2021, lesquelles seront soumises à l'approbation du conseil d'administration en juin. À noter que la situation financière de la SCP est communiquée aux membres par l'intermédiaire de l'audit annuel présenté à chaque assemblée générale annuelle.

- Président honoraire de l'année 2020-2021 : la présidente de la SCP, la Dre Kim Corace, a annoncé que le Dr Benoit-Antoine Bacon, président et vice-recteur de l'Université Carleton, a accepté l'invitation de devenir président honoraire.

- La chef de la direction et les cadres supérieurs ont présenté au conseil d'administration un rapport d'activités, qui décrit en détail les activités menées par le personnel, organisées en

fonction des cibles de chacun des objectifs stratégiques de la SCP. Un rapport actualisé sur la gestion des risques, précisant l'état des risques éventuels auxquels est confrontée l'association, a également été présenté au conseil d'administration. La chef de la direction a attiré l'attention sur l'équipe exceptionnelle du siège social de la SCP et sur son travail acharné tout au long de la pandémie. Les questions abordées dans le contexte du rapport d'activités étaient les suivantes :

- Le travail de la SCP en vue de proposer une solution de gestion de cabinet aux praticiens qui sont membres de la SCP et l'évolution de ce travail. Au cours de la discussion, il a été mentionné que le paysage des produits de gestion de cabinet s'est considérablement développé pendant la pandémie.
- La SCP avait autrefois une fondation de bienfaisance mais, en 2014, elle a transféré les fonds et les fonds de dotation de sa fondation à la Fondation de psychologie du Canada (FPC). Récemment, la FPC a changé de nom et s'appelle désormais Esprits Sains Enfants Sains, Psychologie Canada. Elle a fourni au conseil d'administration un rapport sur l'état des fonds et des fonds de dotation de la SCP qui lui ont été transférés. Esprits Sains Enfants Sains a indiqué qu'elle n'a pas versé de bourses en 2020 en raison de la pandémie. La chef de la direction de la SCP fera un suivi auprès d'Esprits Sains Enfants Sains au sujet des prochaines étapes.
- Autres sujets abordés :
 - Une requête demandant à la SCP de créer un groupe de travail sur le polyamour <https://polyadvocacy.ca/the-cpaa-calls-on-the-canadian-psychological-association-to-adopt-american-psychological-association-progress-in-consensual-non-monogamy-polyamory/>, qui sera présenté aux sections de la SCP par l'intermédiaire du président de la section.
 - Les besoins des psychologues praticiens qui offrent des services en personne pendant la pandémie (p. ex., EPI, accès aux vaccins) et les activités de représentation que la SCP a entreprises à cet égard par l'intermédiaire des alliances d'associations de professionnels de la santé dont elle fait partie. La SCP fera également un suivi auprès du CSPP.
- Les comités qui constituent les axes principaux de la SCP (science, éducation et formation, pratique) ont présenté leur rapport au conseil d'administration. Les décisions suivantes ont été prises :
 - Le conseil d'administration a examiné une demande internationale d'aide financière pour obtenir des ressources d'évaluation, qui a été présentée au Comité des affaires professionnelles. Le conseil d'administration a adopté une résolution demandant au Comité des affaires professionnelles, de concert avec le Comité des relations internationales de la SCP, d'élaborer une politique visant à orienter les réponses aux demandes d'aide adressées par les associations internationales de psychologie.
 - Adoption d'une résolution qui approuve la collaboration des intervenants intéressés afin d'explorer davantage l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme qui reconnaît les milieux de travail sains sur le plan psychologique.

- Adoption d'une résolution visant à impliquer les membres en numérisant les fiches d'information de la SCP (en cours) et en élaborant une structure pour les séances de discussion ouvertes virtuelles des membres.
- Discussion sur les récentes modifications proposées à la loi sur l'aide médicale à mourir (AMM), qui prévoient l'accès éventuel à l'AMM aux personnes dont le seul problème de santé invoqué est un trouble mental. Les cadres supérieurs rencontreront les présidents des deux groupes de travail de la SCP, qui ont, chacun, élaboré les énoncés de position de la SCP sur l'AMM, afin de discuter des moyens que pourrait prendre la SCP pour fournir des orientations supplémentaires aux membres à la lumière des modifications proposées.
- Adoption d'une résolution, à la demande du Jury d'agrément, visant à prolonger le mandat de la Dre Deborah Dobson comme présidente du Jury d'agrément jusqu'au printemps 2022.
- Lors de la réunion du conseil d'administration de novembre 2020, un sous-comité a été formé pour créer une politique qui servira à orienter les critères d'admissibilité aux prix et aux titres de Fellow ainsi que déterminer dans quelles circonstances les prix et les titres de Fellow peuvent être annulés, et de quelle manière, le cas échéant. Le conseil d'administration a reçu et examiné la politique rédigée par le sous-comité et a recommandé des modifications. La version révisée sera communiquée au Comité des fellows et des prix pour examen, puis sera présentée de nouveau au conseil d'administration.
- Adoption d'une résolution visant à modifier le processus de proposition de candidatures aux prix et aux titres de Fellow en modifiant la date limite du 31 novembre pour plutôt créer une période de mise en candidature couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier afin de s'assurer que toutes les propositions de candidatures et les lettres de soutien proviennent de membres de la SCP qui ont renouvelé leur adhésion pour l'année où le prix sera remis.
- Adoption d'une résolution visant à approuver le Prix du membre de l'année 2021 et discussion sur les recommandations relatives au Prix humanitaire 2021.
- Adoption d'une résolution établissant que le Comité des droits de la personne et de la justice sociale en psychologie soit composé d'au moins 10 membres et d'au moins deux étudiants. Notre récente invitation à se joindre au comité a suscité un vif intérêt. Les coprésidentes du comité examinent en ce moment différentes structures de comités afin que le comité soit inclusif à l'égard de tout membre de la SCP qui souhaite s'engager dans ce travail.
- Pour donner suite à des demandes de renseignements des sections, le conseil d'administration a discuté de l'utilisation appropriée des fonds des sections. La présidente du Conseil des sections doit présenter une proposition de politique au conseil d'administration à la réunion de juin.
- Le conseil d'administration a discuté des frais de cotisation annuels des étudiants affiliés ainsi que des frais relatifs au programme de mentorat de la SCP. Une nouvelle période d'adhésion de 16 mois pour les étudiants affiliés sera en place dès la période de renouvellement de l'adhésion de 2022 et sera offerte aux nouveaux étudiants affiliés. Cela permettra aux nouveaux étudiants de se joindre à la SCP et/ou au programme de mentorat à l'automne sans avoir à payer deux

années de cotisation complètes. Le directeur des services aux membres de la SCP assurera le suivi avec la Section des étudiants pour communiquer cette offre aux étudiants.

- Mise à jour sur le congrès de 2021 : le congrès virtuel s'étendra sur trois semaines au cours du mois de juin. De nombreuses conférences plénières sont prévues <https://convention.cpa.ca/conference-pleniere/?lang=fr>; la Dre Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada, a, par ailleurs, accepté de prononcer une conférence plénière. Environ 1 000 propositions de communications ont été reçues à ce jour. Les ateliers de perfectionnement professionnel continu auront lieu la semaine précédant le congrès.
- Congrès de la SCP de 2022 : le congrès de 2022 est prévu à Calgary, en report du congrès de 2020 qui devait avoir lieu à Montréal. Le conseil d'administration a discuté de la possibilité de tenir un congrès en personne en 2022 ou de choisir un modèle hybride, incluant des événements virtuels et en personne. Compte tenu des dispositions du contrat de 2022, il n'est pas urgent de prendre une décision à ce sujet, et les discussions évolueront au fur et à mesure qu'évoluera la situation de la pandémie.
- Le conseil d'administration a approuvé le mandat du groupe de travail sur la cyberpsychologie.
- Le conseil d'administration a discuté de la politique du Comité de déontologie concernant la réception des plaintes contre des membres. Ce point doit faire l'objet d'une discussion plus approfondie entre le président du Conseil de déontologie, l'agent d'éthique et la chef de la direction de la SCP.